

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL196

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 18

À la seconde phrase de l'alinéa 23, substituer aux mots :

« c du 8° de l'article L. 314-11 ou au 4° de l'article L. 313-13 »

les mots :

« d du 8° de l'article L. 314-11 ou au 5° de l'article L. 313-13 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement rectifie des erreurs de référence figurant dans la rédaction adoptée par le Sénat.